

DELIBERATION DU BUREAU DU 03 AVRIL 2023 – MORBIHAN HABITAT

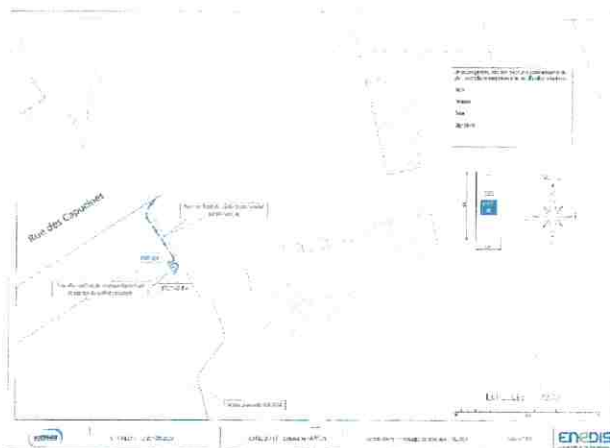
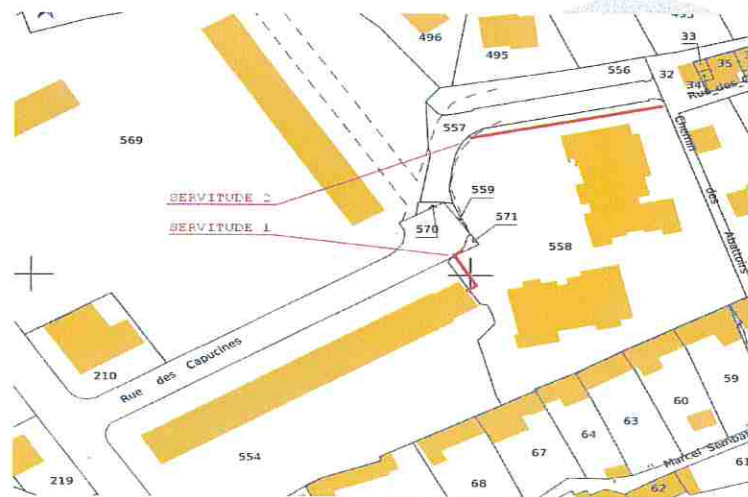
Le 03 avril 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 23 mars 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Mme Marie-Hélène HERRY (<i>en visioconférence</i>) à partir du point n°11 Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER à M. Marc BOUTRUCHE	DELIBERATION N°23.BU-2023-04-03	Groupe n° GRAN 01 01 CAPU 01 01
	HENNEBONT Rue des Capucines	Création d'une servitude au bénéfice d'ENEDIS

Morbihan Habitat est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue des capucines sur la commune d'HENNEBONT. La société ENEDIS envisage la pose d'une canalisation souterraine pour l'extension du réseau public.

A cet effet, ENEDIS a sollicité MORBIHAN HABITAT à l'effet de constituer deux servitudes de réseau d'électricité sur une bande de 30 m de long et 3 m de large, traversant la parcelle cadastrée n°558, propriété de l'Office, tel que figurant sur le plan cadastral ci-dessous.

Cette servitude serait consentie sans indemnité de part ni d'autre et se matérialiserait par la signature d'une convention sous seing privé, réitérée par acte authentique dont les frais et honoraires seront à la charge d'ENEDIS.



Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, valide la création de la servitude au bénéfice d'ENEDIS, rue des Capucines à HENNEBONT.

